

Créées en 1978, d'abord sous l'appellation de « **Cadets** », la France compte aujourd'hui **1500** sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Elles permettent à environ 30 000 filles et garçons, de se retrouver chaque semaine, souvent les mercredis et/ou samedis, afin de suivre une formation à la fois théorique, civique et pratique.

A la fois école de la Vie et incubateur des futures forces vives de la Sécurité Civile – plus particulièrement des sapeurs-pompiers – les JSP font l'objet d'un encadrement et d'un programme très précis. **Rescue18** vous en dit plus à ce sujet.

## Qu'est-ce qu'un jeune sapeur-pompier (JSP) ?

Un jeune sapeur-pompier est un adolescent âgé entre 11 et 18 ans qui intègre une section dans un centre de secours pour une durée de quatre années.

La formation et les sections de JSP sont encadrées par les deux textes en vigueur suivants :

- [Décret n° 2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier](#)
- [Arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier](#)

A l'issue de ces quatre années, le jeune sapeur-pompier pourra présenter le diplôme du brevet national de JSP qui sanctionne son cursus. D'une manière générale, on peut résumer l'état d'esprit de cette école de formation par cet extrait du décret :

*L'organisme habilité encadre des jeunes de onze à dix-huit ans en vue de développer leur esprit de solidarité, de leur proposer toutes activités concourant à leur plein épanouissement et de les sensibiliser aux valeurs portées par les sapeurs-pompiers. Il peut être organisé en sections locales.*

*Il dispense une formation théorique et pratique essentiellement fondée sur l'engagement citoyen, l'entraînement sportif et l'apprentissage des techniques propres aux sapeurs-pompiers.*



## Comment devenir jeune sapeur-pompier ?

Pour devenir JSP, le candidat devra déposer un dossier auprès de la section la plus proche de son domicile à la rentrée scolaire. A l'issue, il sera convoqué pour un entretien oral avec le chef du centre d'incendie et de secours.

Pour connaître les sections JSP les plus proches de chez vous, contactez le **SDIS** ou l'union départementale de sapeurs-pompiers de votre lieu de résidence > [LIEN ICI](#)

Les modalités sont les suivantes :

- Etre âgé de 11 à 18 ans (peut varier en fonction des départements)
- Fournir un certificat médical d'aptitude physique
- Fournir un certificat de vaccination antitétanique
- Fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

Si le dossier est retenu, le candidat sera soumis à plusieurs tests :

- Des tests écrits (une épreuve de dictée et une épreuve de mathématique)
- Des [tests sportifs](#) qui peuvent varier d'un département à l'autre

## Déroulement des quatre années

Chaque section est dirigée par un président de section sous l'autorité de l'[Union Départementale](#) (ou d'une association agréée). Placée sous son autorité, une équipe pédagogique prend en charge l'animation des séances via des formateurs secondés par des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers.

La formation est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps), d'initiations aux différentes facettes de la profession, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements protocolaires.

Elle est organisée en quatre cycles de formation : **JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.**

Le **cycle 1** correspond principalement à la découverte des matériels ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen. Les **cycles 2 et 3** portent sur une mise en œuvre simple des matériels et



procédures pour aboutir en **cycle 4** à des mises en situation contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.

Cinq modules sont abordés à chacun de ces cycles :

- **Prompt secours**
- **Lutte contre les incendies**
- **Protection des biens et de l'environnement**
- **Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile**
- **Activités physiques et sportives**

Le référentiel de formation des jeunes sapeurs-pompiers est calqué sur celui de l'équipier de sapeur-pompier volontaire. Cette particularité évite aux JSP d'avoir à repasser l'ensemble des modules au moment de leur recrutement comme sapeurs-pompiers volontaires, mais uniquement ceux qui leur manquent.

**Chaque séance hebdomadaire se déroule de la manière suivante :**

- Accueil
- Une séance de sport
- Un apport de connaissance théorique
- La mise en pratique avec des manœuvres encadrées.
- Des QCM pour le maintien des connaissances
- Fin de séance

Au cours quatre années, des stages cohésion et des journées complètes de manœuvres sont mises en place.

Un suivi régulier sur ses connaissances, son comportement, ses progrès à faire est également effectué régulièrement par l'un des formateurs.

### **Objectifs de la formation :**

- Apprendre les valeurs de l'engagement, de la solidarité et du secret professionnel
- Connaître toutes méthodes opérationnelles lors des interventions
- Inculquer le savoir-être et le savoir-faire d'un sapeur-pompier
- Savoir mettre en action toutes les connaissances apprises pour ne pas se mettre en danger lors d'activités opérationnelles.
- Intégrer la notion d'entraide et d'équipe qui sont essentielles dans le milieu



des SP

Tout au long de ce cycle d'apprentissage, ce sont bien plus que des connaissances théoriques et sportives qui sont partagées avec les JSP ; mais des valeurs essentielles comme l'entraide, le travail en équipe, la cohésion, le dépassement de soi, le civisme, la solidarité et le dévouement sont transmises.

## **Le brevet de JSP et la suite de son engagement**

A l'issue des quatre années de formation, le JSP peut se présenter au brevet national de jeune sapeur-pompier qui valide le cursus. Ce concours, sous la responsabilité d'un SDIS, se décompose en plusieurs épreuves :

- L'écrit avec deux QCM ; le premier porte sur l'incendie et l'autre sur les interventions diverses
- La pratique composée de trois manœuvres qui mettent le candidat en simulation d'interventions
- Les épreuves sportives d'athlétismes, de natation et le parcours sportif du sapeur-pompier

Si le candidat obtient son brevet, ce dernier lui permettra d'intégrer le centre de secours le plus proche de son domicile en tant que sapeur-pompier volontaire et il sera dispensé de certaines formations d'intégration.

## **Devenir animateur JSP**

Être animateur JSP, est un engagement citoyen qui permet de transmettre des valeurs, de former des jeunes, d'apprendre le travail en équipe, de donner le goût de l'effort à travers du sport et d'aider ces jeunes à préparer leur avenir.

Le métier de sapeur-pompier étant en constante évolution, une remise en question permanente est nécessaire afin de garder une cohérence et exemplarité vis-à-vis de ces jeunes générations.

La formation se déroule en trois modules :

- Tronc commun de 10h
- Une partie pédagogique avec 14h de formation et 24h de tutorat dans une



section

- Une partie éducative et sportive de 16h

Avant de devenir animateur JSP, vous pouvez être aide-animateur pour découvrir cette expérience. Pour cela, il faut être sapeur-pompier détenteur d'une formation initiale (FI) achevée et à jour des différentes FMA (formations de maintien des acquis).

Enfin, l'animateur JSP porte un insigne réglementaire.

---

### Sources et crédits :

- [SDIS 95](#)
- [UDSP14](#)
- [Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France](#)



Author: [Rescue18](#)